

Mairie
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

Procès-verbal de la séance du jeudi 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : Claude REILHES, Sandrine NARDI, Sébastien LANGE, Christophe BOYER, BOZOVIC Ninoslava ROUX Stéphane, Didier MIRATON, Damien WEISSE, Stéphanie GRECARD.

Pouvoir : TEQUI Maryse donne pouvoir à Mme NARDI

JOULIE Frédéric donne pouvoir à M. REILHES

Secrétaire de séance : MIRATON Didier



Ordre du jour :

- **Affectation du résultat 2020**
- **Vote des taux d'imposition 2021**
- **Vote du budget primitif 2021 et du Budget CCAS 2021**
- **Délibération pour le droit de préférence concernant la Vente de la parcelle ZB32**
- **Questions diverses**
 - 1 – autoroute
 - 2 – compte rendu de la réunion avec le député FOLLIOU

↪ **AFFECTATION RESULTAT 2020**

Budget communal :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude REILHES, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020;

Constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 333 959.93 €

Décide d'affecter le résultat comme suit

Excédent de fonctionnement cumulé	333 959.93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 49 683.26 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 77 939.98 €
Excédent affecté à l'investissement (compte 1068)	127 623.24 €
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	206 336.69 €

CCAS

Résultat de fonctionnement : excédent de	268.48 €
Affectation de l'excédent reporté	268.48 €

↳ VOTE DES TAUX 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La fusion sera la suivante :

TFPB Communale 15.70% + TFPB Départementale 29.91% = 45.61%

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2021 des deux taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie).

Il présente l'état de notification des taux d'imposition transmis par les services fiscaux.

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2% les taxes sur le bâti et sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a 10 voix POUR et 1 CONTRE,

➤ **ACCEPTÉ** une augmentation de 2% des taux, qui se traduit ainsi

TAXE	Taux de référence 2021	Produit Attendu normalement	Taux Votés augmentation de 2%	Produit Attendu
Taxe F Bâtie	45.61%	69 236€	46.52%	70 617€
Taxe F N. Bâtie	41.62%	10 613€	42.45%	10 825€
		79 849€		81 442€

↳ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET DU BUDGET CCAS 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget 2021 :

Commune

Fonctionnement

- Dépense :
 - o Charges à caractère général 137 516.67 €
 - o Charges de personnel 16 450.00 €
 - o Atténuation de produits 4392.00 €
 - o Autres charges de gestion courante 62 216.00 €
 - o Charges financières 1 500.00 €
 - o Charges exceptionnelles 100.00 €
 - o Dépenses imprévues 17 000 €
 - o Virement à la section d'investissement 144 900.02 €

- Recettes
 - o Produits des services 215.00 €
 - o Impôts et taxes 135 292.00 €
 - o Dotations et participations 17 531.00 €

- Autres produits de gestion courante 24 600.00 €
- Produits financiers 100.00 €
- Produits exceptionnels 0.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté 206 336.69 €

Investissement :

- Dépenses
 - RAR 94 161.00 €
 - Opérations d'équipement 290 171.00 €
 - Remboursement d'emprunts 13 200.00 €

- Recettes
 - RAR 16 221.00 €
 - Subv° d'investissement 25 000.00 €
 - Emprunts et dettes assimilées 120 000.00 €
 - Excédent de fonctionnement 127 623.24 €
 - Dotations 11 271.00 €
 - Dépôts et cautionnement reçus 2 200.00 €
 - Virement de la section de fonct. 144 900.02 €

CCAS

Fonctionnement :

- Dépense :
 - Autres charges e gestion courante 341.28 €

- Recettes :
 - Produits services, domaines et ventes 72.80 €
 - Résultat de fonctionnement reporté 268.48 €

↳ **Délibération pour le droit de préférence concernant la Vente de la parcelle ZB32**

M. le Maire nous informe :

Nous avons pris une délibération pour acceptation de faire valoir notre droit de préférence pour la parcelle ZB 32 au mois de novembre 2020.

Depuis, l'acheteur n'avait pas donné suite à cette vente.

Maître CREMONT nous notifie de nouveau que Les Consorts MATHIEU projettent de remettre en vente leur propriété boisée ci-après désignée :

- Située à La Gibrande sous la référence cadastrée ZB 32

Nous avons la possibilité d'acquérir ce bien pour un montant de six mille euros (6 000€).

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- ✓ ACCEPTE de faire valoir notre droit de préférence sur la parcelle ZB 32
- ✓ DEMANDE au Maire d'en avertir Maître CREMONT et de l'informer que nous sommes d'accord pour la somme de 6 000€
- ✓ AUTORISE le maire à signer tous documents pour l'achat de cette parcelle
PRENDRA en charge les frais qui s'élèveront à la somme de 1 200€.

↳ **AUTOROUTE**

M. ROUX Stéphane fait un rappel du projet de l'autoroute.

Il y avait plusieurs tracés prévus et le conseil à l'époque avait voté un des tracés qui paraissait le plus adéquat mais ce n'est pas celui qui a été retenu.

M. ROUX rappelle que le principe du conseil municipal est que tout sujet important comme celui de l'autoroute doit être discuté et que l'avis qui sera donné soit la décision de l'ensemble du conseil.

Il déplore que le Maire puisse avoir pris la décision de cosigner un courrier sans avoir demandé l'avis avant.

Il est décidé qu'au prochain conseil, il y est une vraie discussion et une prise de position du conseil.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ SIEMN

Il faut savoir si cela est compatible entre la fibre et le réseau d'eau.

Il faudrait prévoir de relier la partie haute avec le lieudit En CABROL.

Il faut savoir si cela est possible.

Prochaine réunion le 27/05/2021

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGÉ Sébastien		GRENARD Stéphanie	
JOULIE Frédéric		NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	
MIRATON Didier			